

2.- La politique des pays

Fin 2004, le volet territorial des contrats de plan qui finance la politique des pays, présente un taux d'exécution relativement satisfaisant de 58,76 %. Alors que l'année 2003 a été la plus basse depuis 2000, avec un taux de 9,30 % seulement, l'année 2004 a permis de retrouver un taux de programmation de 12,26 %, plus proche du 1/7^{ème} théorique, ce qui, sans rattraper le retard pris en 2003, permettra toutefois de ne pas l'accentuer.

En 2005, la programmation annuelle initiale prévoit un taux de 12,93 %, qui devrait porter à 71,7 % le taux d'exécution du FNADT.

Le volet territorial des contrats de plan devrait bénéficier en 2006 de 170 millions d'euros d'autorisations d'engagement.

Votre Rapporteur regrette que le projet annuel de performance ne contienne aucune information sur le financement du volet territorial des contrats de plan en 2005 et 2006.

On comptait au 1^{er} mai 2005, 343 pays sur l'ensemble du territoire national : 278 pays reconnus par arrêté préfectoral (contre 132 au 1^{er} mai 2004) et 65 pays en projet. Cette progression importante du nombre d'arrêtés préfectoraux de reconnaissance de pays s'explique par l'échéance pour la contractualisation, qui a été reportée courant décembre 2004 au 30 juin 2005. À cette même date, 233 pays avaient signé un contrat en application du volet territorial du contrat de plan. La majorité de ces contrats a été signée récemment (60 % d'entre eux après le 1^{er} septembre 2004). L'Île-de-France exceptée, toutes les régions métropolitaines comptent désormais au moins un pays reconnu.

D.– LES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LA DATAR

1.– Le réseau des associations subventionnées par la Datar

58 associations ont bénéficié d'une subvention de la Datar en 2005 pour un montant total de 9,6 millions d'euros. Certaines ont une vocation nationale, c'est surtout le cas de l'association « Entreprises, territoire et développement » (ETD), d'autres ont une vocation régionale ⁽¹⁾ ou une fonction de tête de réseau ⁽²⁾. Les associations, plus nombreuses et diverses, qui ne bénéficient pas d'un soutien régulier, constituent un troisième cercle. Elles reçoivent en moyenne 7 % des subventions accordées.

Après une nette diminution en 2002 et surtout 2003, le nombre d'associations subventionnées augmente à nouveau en 2004 pour diminuer légèrement en 2005. En effet, l'examen des demandes de subvention reçues en 2005 a conduit, en fonction des priorités de la Datar, à ne pas renouveler le soutien accordé à certaines associations depuis plusieurs années et à soutenir de nouveaux partenaires dont les programmes d'action s'inscrivaient mieux dans les priorités de la politique d'aménagement du territoire. Corrélativement, le montant total des subventions a augmenté jusqu'en 2001, puis baissé régulièrement jusqu'en 2004 pour se stabiliser en 2005. La moyenne des subventions versées a diminué jusqu'en 2001. Après une progression en 2002 et 2003, cette moyenne a de nouveau chuté en 2004 et en 2005. La part de la subvention FNADT dans le budget des associations subventionnées est, dans 85 % des dossiers, inférieure à 30 %. L'évolution des subventions accordées par la Datar est rappelée dans le tableau suivant :

SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA DATAR AUX ASSOCIATIONS

(en euros)

	Nombre d'associations subventionnées	Subvention minimum	Subvention maximum	Moyenne des subventions	Montant total subventions
1998	31	7.622	2.866.042	362.583	11.240.066
1999	46	5.336	3.399.613	278.849	12.827.060
2000	57	12.196	2.780.605	244.363	13.928.717
2001	66	15.245	2.134.286	207.592	13.701.093
2002	53	7.500	1.829.388	239.984	12.719.147
2003	41	10.000	1.740.000	264.193	10.831.896
2004	42	10.000	1.400.000	224.690	9.437.000
2005	58	10.000	1.307.000	165.456	6.596.449

Source : Datar

(1) C'est le cas notamment des huit associations à vocation régionale, support des commissaires à la reconversion industrielle, à l'industrialisation ou à l'aménagement des massifs qui bénéficient d'un soutien régulier et important.

(2) Treize associations bénéficient d'un concours régulier de la Datar en raison de leur situation de tête de réseau qui assure une forme de maillage territorial. C'est le cas notamment de l'Union nationale des acteurs et structures de développement local (UNADEL).

2.- L'association « entreprise, territoire et développement »

L'association « entreprise, territoires et développement » (ETD), déjà contrôlée par votre Rapporteur spécial, a pour mission de promouvoir les démarches de projet territorial à l'échelle locale (pays, agglomérations, parcs naturels, réseaux de villes et intercommunalités qui en assurent la mise en œuvre opérationnelle) et de contribuer à leur professionnalisation.

L'approche d'ETD, confortée par le CIADT du 3 septembre 2003, est celle d'une « agence des bonnes pratiques » ; elle repose sur un triptyque observation-échanges-capitalisation (observation analytique et comparative des pratiques, échange et réflexion entre acteurs, capitalisation de ces travaux dans des banques de données), qui permet de produire une gamme de services et d'outils méthodologiques utiles aux acteurs territoriaux dans leur travail quotidien.

En 2005, **son budget est de 3 millions d'euros** après réduction d'un tiers des contributions de ses deux principaux financeurs depuis 2004. 40 % de ses ressources proviennent de la Datar et 40 % de la Caisse des dépôts et de consignations. **Ses effectifs sont de 27 postes permanents** (43 en 2003).

En septembre 2005, les utilisateurs réguliers de ses services d'ETD sont estimés à plus de 4.000 praticiens ⁽¹⁾. Ce chiffre est en progression constante. En juin 2005, le site Internet a fait l'objet de 32.000 consultations. Les Notes de l'observatoire publiées sur ce site sont téléchargées entre 1.500 et 2.000 fois chacune. Le niveau de ces consultations a globalement doublé en un an et la tendance semble toujours en progression.

Pour l'association, l'enjeu pour les trois années à venir est de conforter son rôle auprès des territoires de projet en l'adaptant à l'évolution des besoins (du projet territorial à sa mise en œuvre opérationnelle). Face à la volonté confirmée de la Caisse des dépôts de réduire sensiblement sa contribution financière (de 1,2 million d'euros en 2004 à 500.000 euros en 2007), l'objectif est aussi de développer des services et des programmes de Recherche-Développement dans le domaine des politiques territoriales. Cette démarche est conduite avec et pour les acteurs dont l'action peut impacter fortement les dynamiques territoriales : les départements, les régions, quelques grandes entreprises à réseaux territoriaux, quelques ministères et établissements publics.

La dotation de la Datar à cette association devrait être d'un million d'euros en 2006.

E.- LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

Le projet de budget prévoit un budget de 4 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour financer l'assistance technique aux programmes européens. Ces crédits permettent notamment d'assurer la couverture des salaires des personnes qui, dans les organismes comme le CNASEA assurent cette activité d'assistance technique.

(1) Chiffre d'abonnés à la News électronique lancée au printemps 2004.

S'agissant de la programmation des fonds structurels européens, au 1^{er} mai 2005, sur une maquette financière totale de 46,81 milliards d'euros (incluant les crédits européens et les crédits nationaux), 37,527 milliards d'euros ont fait l'objet d'une programmation, soit un taux d'exécution de 80,2 %, soit plus que le taux théorique d'exécution qui est de 73,8 %. 22,54 milliards d'euros ont fait l'objet d'un paiement, soit 37,8 % des crédits.

S'agissant des seuls crédits européens, sur un budget total de 17,34 milliards d'euros, **12,11 milliards d'euros ont fait l'objet d'une programmation au 1^{er} mai 2005, soit un taux d'exécution de 69,8 %**. 6,56 milliards d'euros ont fait l'objet d'un paiement, soit **37,8 %** du montant total des crédits.

Ces taux supérieurs ou proches du taux théorique d'exécution montrent l'impact de la réforme de la gestion des fonds structurels intervenue en 2002.

Ces résultats globaux marquent cependant des réalités diverses selon les programmes et les régions, comme le montrent les tableaux suivants :

EXECUTION DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

(en milliards d'euros et en %)

	Maquette financière		Programmation				Paiement aux bénéficiaires			
	Coût total	UE	Coût total	%	UE	%	Coût total	%	UE payé	%
Objectif 1	8,77	4,04	6,85	78,1	2,90	71,7	3,59	40,9	1,41	34,8
Objectif 2	24,77	7,13	21,50	86,8	5,38	75,3	13,54	54,6	2,99	41,8
Objectif 3	10,74	4,92	7,64	71,1	3,14	63,8	4,80	44,7	1,95	39,7
EQUAL	0,64	0,32	0,30	46,1	0,13	39,3	0,21	33,0	0,09	27,6
LEADER +	0,53	0,27	0,26	49,4	0,10	37,4	0,17	31,6	0,05	17,2
URBAN	0,29	0,10	0,15	53,3	0,05	48,2	0,08	28,3	0,02	22,1
INTERREG	0,98	0,51	0,78	79,5	0,39	77	0,12	11,8	0,04	7,7
PNAT 1 ET 2 ET PNI	0,06	0,03	0,04	71,4	0,02	70,8	0,02	36,2	0,01	28,5
Total	46,80	17,34	37,52	80,2	12,11	69,8	22,54	48,2	6,56	37,8

Source : CNASEA : État financier, données Présage au 1^{er} mai 2005

Les taux de programmation par région varient de 64,2 % en Haute-Normandie à 92,3 % en Bourgogne. Le taux de programmation par région de l'objectif 2 est rappelé dans le tableau suivant :

**TAUX DE PROGRAMMATION ET DE PAIEMENT PAR REGION AU 1^{ER} MAI 2005
DES CREDITS DE L'UNION EUROPEENNE AU TITRE DE L'OBJECTIF 2**

(en %)

	Maquette financière UE	Crédits programmés	% des crédits UE programmés⁽¹⁾	Crédits payés	% des crédits UE payés⁽²⁾
Alsace	110.186.011	79.044.731	71,7	39.927.372	36,2
Aquitaine	544.615.251	400.624.901	73,6	232.777.271	42,7
Auvergne	363.898.810	275.589.473	75,7	127.329.377	35,0
Basse-Normandie	315.280.762	219.574.061	69,6	118.339.355	37,5
Bourgogne	294.206.286	271.547.749	92,3	139.198.089	47,3
Bretagne	465.675.095	364.805.502	78,3	237.755.278	51,1
Centre	229.040.671	183.100.194	79,9	90.798.089	39,6
Champagne-Ardenne	228.649.956	156.607.388	68,5	79.577.636	34,8
Franche-Comté	221.099.760	158.511.011	71,7	103.982.757	47,0
Haute-Normandie	321.118.066	206.145.087	64,2	123.268.349	38,4
Île-de-France	146.691.203	127.866.826	87,2	39.957.356	27,2
Languedoc-Roussillon	315.998.558	267.968.044	84,8	142.228.317	45,0
Limousin	186.867.946	139.482.376	74,6	73.925.214	39,6
Lorraine	411.628.597	359.878.352	87,4	214.338.398	52,1
Midi-Pyrénées	496.337.608	387.873.096	78,1	176.829.560	35,6
Nord-Pas-de-Calais	608.235.252	450.064.584	74	228.091.049	37,5
PACA	348.979.474	244.504.186	70,1	140.019.368	40,1
Pays de la Loire	463.261.230	334.711.025	72,3	223.275.101	48,2
Picardie	264.195.281	173.185.877	65,6	108.162.060	40,9
Poitou-Charentes	327.439.426	219.165.477	66,9	137.836.125	42,1
Rhône-Alpes	474.085.789	355.996.025	75,1	209.049.768	44,1

(1) Pourcentage des crédits UE (FEDER, FSE & FEOGA) programmés rapportés à la maquette en cours.

(2) Pourcentage des crédits UE (FEDER, FSE & FEOGA) payés rapportés à la maquette en cours.

Source : Datar.

L'accélération de la programmation et de la consommation des fonds structurels européens depuis 2002 a permis à la France d'échapper à des dégagements d'office. Ainsi, **seuls 15 millions d'euros au titre du fonds social européen, ont fait l'objet d'un dégagement d'office en 2003, soit 0,08 % des fonds octroyés par l'Union Européenne à la France de 2000 à 2006. En revanche, la France n'a connu aucun dégagement d'office en 2004.**

Il convient de préciser que les évaluations faites par le logiciel Présage évaluent **au jour J le montant prévisionnel des dégagements d'office si plus aucune programmation n'était effectuée jusqu'à la fin de l'année**. Par conséquent, les montants ci-dessous indiquent les crédits qu'ils restent à programmer d'ici la fin de l'année pour éviter le dégagement d'office. Compte tenu de ces précisions méthodologiques, le montant prévisionnel des dégagements d'office, **au 1^{er} mai 2005**, s'élève à :

- 376,32 millions d'euros au titre de l'objectif 1 ;
- 373,938 millions d'euros au titre de l'objectif 2 ;
- 36,65 millions d'euros au titre du programme LEADER + ;
- 15,59 millions d'euros au titre de programme URBAN.